

**MAIRIE
D'AUTHEZAT
63114**

Tél. 04.73.39.50.31
Fax. 04.73.39.56.49

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14

OBJET :

**Fonds
des Initiatives Communales**
Travaux de voirie communale
Chemin de la Quye

**Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que
dessus.**

**Au registre sont les
signatures.**

Affiché le 10/03/2023.

**Pour copie conforme ; en
Mairie, le 10/03/2023.**

Le Maire,



Pierre METZGER.

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Affiché le

ID : 063-216300210-20230301-2023_011-DE

**Extrait
du registre des délibérations
du conseil municipal
délibération n°2023/011 du 1er mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 1^{er} mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 24 février 2023.

Présents : Monsieur Yves CHAMBON, Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Alexandra JARRIGE, Christine CHAUVANET, Corinne VILLE, Agnès JARRIGE, Ornella MIMY, Monsieur David ESPECHE ;

Excusés : Mesdames Isabelle DE ARAUJO, Christelle REUGE, Messieurs Julien LACOUR, André FEUNTEUN ;

Procurations : de Isabelle DE ARAUJO à Monsieur Pierre METZGER, de Madame Christelle REUGE à Madame Ludivine FERNANDEZ, de Monsieur Julien LACOUR à Monsieur Stéphane KIHÉLI, de Monsieur André FEUNTEUN à Monsieur Yves CHAMBON ;

Secrétaire de séance : Madame Christine CHAUVANET.

Le chemin de la Quye dessert plusieurs constructions récentes. Ce chemin étant fortement dégradé, il serait souhaitable d'effectuer des travaux de remise en état. Le coût de l'opération a été estimé par les services de l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale du Puy-de-Dôme (ADIT) à 29 138 euros hors taxes.

A noter que le Fonds des Initiatives Communales (FIC) prévoit dans son règlement, une programmation opérationnelle établie pour une durée de 4 ans, soit de 2023 à 2026, la dépense subventionnable pour la période s'établit à 320 000 euros hors taxes, dont un maximum subventionnable pour la voirie porté à 141 950 euros. Ainsi, un taux d'intervention maximum de 40% du conseil départemental peut être envisagé pour notre commune.

Pour cette opération, le plan de financement suivant est proposé :

Financeurs	Montant hors taxes	Taux	Montant sollicité ou acquis hors taxes
Conseil départemental du Puy-de-Dôme Fonds des Initiatives communales	29 138,00 €	40%	11 655,20 €
Commune de Authezat Autofinancement	29 138,00 €	60%	17 482,80 €
		100%	29 138,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité favorable :

- procédera aux inscriptions comptables de cette opération au budget prévisionnel 2023,
- charge Monsieur le maire de solliciter l'aide financière du conseil départemental.